

*La surveillance médicale réglementaire est obligatoire et est mise en place afin de prévenir les risques médicaux inhérents à la pratique sportive de haut-niveau, conformément aux Articles L.221-2, R.221-1 à R.221-8 et R.221-11 à R.221-13 du Code du Sport.*

### 1. QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

- ✚ **Pour les nouveaux entrants ou ceux n'ayant pas encore fait le nécessaire l'année dernière** : compléter la fiche de consentement et la retourner à Askamon par mail à [support@askamon.com](mailto:support@askamon.com) et à [smr@fft.email](mailto:smr@fft.email) (pour créer le dossier médical) ; ce support répond à un souci écologique de la fédération et permet également un traitement plus rapide de vos dossiers.
- ✚ déposer sur cette plateforme les résultats d'examens qui me sont demandés : **AVANT LE 31 MARS 2026 POUR LES NOUVEAUX LISTES ET LE 1<sup>ER</sup> MAI POUR LES PERSONNES DÉJÀ LISTÉS.**

### 2. QUAND LES FAIRE ?

- ✚ **Dans les 3 mois qui suivent votre 1<sup>ère</sup> inscription** sur les listes ministérielles ;
- ✚ **une fois par an, s'il s'agit d'un renouvellement.** Nous vous conseillons donc de prendre les rendez-vous dès votre mise en liste ;
- ✚ si vous êtes sportif listé ou non, à partir du moment que vous êtes dans un pôle France ou Espoir, rapprochez-vous de votre responsable de pôle pour la mise en œuvre des examens de votre SMR.

### 3. POURQUOI CE BILAN ?

L'objectif est préventif, et vise à limiter les accidents de santé majeurs, mais également à détecter les facteurs de risque communs à notre population, ainsi que les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive.

### 4. QUELS SONT LES EXAMENS A REALISER ? :

- Je réalise, **avant le 31 mars (ou le 1<sup>er</sup> mai 2026)**, les examens suivants :
- **EXAMENS MEDICAUX :**
  - ✓ Un examen clinique avec un entretien physique, morphostatique et mesures anthropométriques ;
  - ✓ Un bilan diététique (ou une consultation spécialisée avec un nutritionniste), des conseils nutritionnels ;
  - ✓ Un examen psychologique (ou une consultation spécialisée avec un psychologue) ;
  - ✓ Un questionnaire de surentrainement ;
  - ✓ Un électrocardiogramme (tous les 3 ans dès la 1<sup>ère</sup> année de mise en liste / inscription en pôle)

*Ces examens doivent être réalisés par un médecin diplômé en médecine du sport.*

- **ECHOGRAPHIE CARDIAQUE A FAIRE L'ANNEE DE L'ENTREE SUR LISTE HAUT NIVEAU . En cas d'échographie (et donc d'entrée sur liste) faite avant 15 ans, nécessité de refaire une échographie cardiaque à l'âge de 18 ans**
- **UN BILAN PODOLOGIQUE**
- **UN BILAN DENTAIRE**

## 5. QUELLES PRECAUTIONS ?

- + Veillez à ce que les bilans médicaux soient nominatifs, signés, datés et tamponnés par le médecin ;
- + Scannez les documents dans le bon sens de lecture et les intégrer dans votre dossier web patient Askamon en fichier .pdf uniquement ;
- + Indiquez dans le champ « date du document », la date de réalisation de l'examen (et non pas la date à laquelle vous intégrez votre bilan dans Askamon) ;
- + **Veillez à ce que les pièces jointes correspondent bien aux rubriques choisies.** Par exemple un « bilan psychologique » intégré dans la rubrique « bilan dentaire » ne sera pas validé.

## 6. OBLIGATION / SANCTION

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la non-sélection du sportif pour une compétition internationale et/ou pour tous les stages fédéraux programmés. Le sportif s'expose également à une exclusion du pôle France ou Espoir dans lequel il est inscrit.

## 7. QUELLES SONT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE ?

- + Je règle les honoraires et frais d'examens directement auprès du professionnel de santé qui doit établir une facture (**NE PAS UTILISER VOTRE CARTE VITALE**).
- Attention : Ne pas se faire établir de feuille de soins par le médecin.**

- + Les notes de frais sont à réaliser sur Cleemy, *il faut garder les copies des résultats d'examens et les originaux des notes d'honoraires pendant 3 ans ;*

- + **Pour une toute 1ère utilisation du logiciel des notes de frais Cleemy** : *il faut dans un premier temps compléter les conditions de production des justificatifs et renvoyer le document à [ndfcleemy@fft.org](mailto:ndfcleemy@fft.org) (sans cette étape, nous ne pourrez pas faire de note de frais).*

*Pour vous aider à créer une note de frais : télécharger le guide utilisateur.*

*Si vous avez déjà créé votre compte ou votre compte Cleemy vient d'être validé : faire une note de frais*

*Pôle : pôle : DTN – évènement : HNMEDICSMR*

Nature des examens	Périodicité des examens	Plafond de remboursement fédéral
Echographie cardiaque	1 seule fois	100€
ECG de repos	1 fois par an	25€
Examen médical	1 fois par an	75€
Bilan diététique	1 fois par an	50€
Bilan podologique	1 fois par an	50€
Bilan dentaire	1 fois par an	25€
Bilan psychologique	1 fois par an	50€

## **DANS TOUS LES CAS :**

Pour toute information complémentaire, j'envoie un mail à [smr@fft.email](mailto:smr@fft.email)